

Image not found or type unknown



Congé pay, savoir si mes congé sont payé en periode d'essai

Par **ela**, le **06/10/2008** à **16:49**

J'ai été embauché le 04 juin 2008 en tant que vendeur, après période d'essai j'ai continué sans renégociation du contrat, on nous a imposé 10 jours de congé au mois d'août, j'ai quitté la société au mois de septembre, est-ce que mes congé sont payés